

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Française de Transfusion Sanguine

Mardi 19 Septembre 2017, 17:30-19:30 h, Palais des congrès, Bordeaux

Présents : France Pirenne (FP), Anne Sailliol (AS), Pascal Morel (PM), Syria Laperche (SL), Gilles Folléa (GF), Jacques Chiaroni (JC), Stéphane Bégué (SB), Jean-Jacques Cabaud (JJC), Frédéric Dehaut (FD), Christian Gachet (CG), Sylvie Gross (SG), Bernard Lassale (BL), Victoire Lovi (VL), Pierre Montcharmont (PiM), Jean-Yves Muller (JYM), Rachel Petermann (RP), Thierry Peyrard (TP), Gilbert Semana (GS).

Excusés : Azzedine Assal (pouvoir pour FP), Pascal Bailly (pouvoir pour JC), Laure Bourguignat, Stéphan Cohen-Bacrie, Rachid Djoudi, Olivier Garraud (pouvoir pour SL), Eric Hergon, Dominique Legrand, Christophe Martinaud, Jean-Yves Py (pouvoir pour PM), Francis Roubinet (pouvoir pour GF), Pierre Tiberghien (pouvoir pour SG), Catherine Trophilme.

En introduction, FP a remercié GF pour son investissement comme secrétaire général de la SFTS.

1. Groupes de travail

1.1 GT Transfusion en HAD : termes de référence

JJC a résumé le document préparé pour son groupe, après deux réunions en 2017. L'objectif du groupe est de créer des recommandations pour la transfusion en hospitalisation à domicile, en s'attachant à résoudre les deux principaux problèmes posés : la prise en charge et la surveillance de la transfusion. La question du remboursement/ de la couverture tarifaire se pose également (des contacts ont été pris avec la SS, et la DGOS). Après les prochaines réunions (18/10 et 22/11), le groupe prévoit une présentation des recommandations à la SFTS puis à la FHAD. Trois membres de la FNEHAD et de la CNCRH participent au groupe.

GF a demandé que les termes de référence soient complétés, conformément aux règles d'élaboration des termes de référence des GT SFTS, avec les sections suivantes : méthode, plan d'action, composition du groupe, conflits d'intérêt. Le document complété devrait être soumis au Bureau de Décembre 2017. Cette demande a été acceptée à l'unanimité.

PiM a posé la question du formulaire à utiliser pour les conflits d'intérêt. Dans un premier temps, cette section ne requerra pas de formulaire, cette section visant d'abord à éviter la duplication de travaux ou de projets existants. Ultérieurement le Bureau indiquera le formulaire à utiliser (inspiré de celui de l'ANSM ou de la HAS). AS a souhaité que les recommandations finalisées soient publiées dans TCB. Elles devraient être également affichées sur le site de la SFTS.

Décision : Les termes de référence du groupe seront complétés selon les règles en vigueur, puis soumis avec les recommandations au bureau de décembre 2017. Les recommandations seront ensuite présentées à la FNEHAD (Fédération Nationale des Etablissements HAD). L'objectif sera de publier les recommandations finalisées dans TCB et de les afficher sur le site SFTS.

1.2 GT SFTS-SFVTT Audit des pratiques transfusionnelles en oncohématologie

GF a brièvement présenté ce projet de GT visant à établir une méthode appropriée pour les audits de pratiques transfusionnelles en oncohématologie, sur la base de l'expérience acquise à Strasbourg dans le cadre du projet PaBloE (Patient Blood Management in Europe) conduit par l'EBA. La demande de collaboration a été transmise par

BL au CA de la SFVTT, qui l'a accueillie favorablement. Sous réserve de confirmation, les équipes des CHU de Bordeaux et Rennes pourraient être intéressées.

1.3 GT SFTS-SFVTT Surcharges en fer dans les myélodysplasies

GF a brièvement présenté ce projet de GT visant à évaluer les pratiques de détection et de prise en charge des surcharges en fer dans les myélodysplasies en France, et à proposer des recommandations si nécessaire. BL a souligné que ce GT pourrait également aider à relancer la déclaration des surcharges en fer, actuellement probablement sous-déclarées.

1.4 GT élution et EIR

JC a brièvement présenté ce projet de GT visant à évaluer, à partir de questions de SG, les techniques à mettre en œuvre en cas d'accident hémolytique et d'allo-immunisation (élution et au-delà) : quels éléments de déclenchement, quelles analyses, quelles techniques ? Le GT, à partir d'un point sur les BP internationales, s'attachera à conduire une étude multicentrique, pour établir un état des lieux. Dans le dernier rapport d'hémovigilance, pour les accidents hémolytiques et d'allo-immunisation, le bilan est curieusement absent. La collaboration avec la SFVTT sera favorisée.

2 Collaborations

2.1 Avec la SFVTT

Pour le congrès de Bordeaux, la journée commune au congrès a malheureusement été coupée en deux demi-journées distantes, empêchant la participation de nombreux hémovigilants. Pour le congrès SFVTT 2018 à St Malo, la journée sera organisée un Jeudi. OG représentera la SFTS au conseil scientifique de la SFVTT pour cette journée commune.

2.2 Avec la Société Française d'Hématologie

Au titre de groupe coopérateur à la SFH, dans le but de rendre la SFTS plus visible à la SFH, trois actions seront organisées à l'occasion du congrès de la SFH (28-30 Mars 2018, Paris) :

- Session commune du club du GR et du fer. Trois communications ont été proposées par la SFTS.
- Séances d'actualités transfusionnelles : des idées de sujets sont sollicitées.
- Réunion d'un bureau de groupe coopérateur sur un thème précis (en 2017, il s'agissait d'une rencontre entre prescripteurs et SFTS). Des idées de thèmes possibles sont également sollicitées.

3 CNP V3TC

FP a rappelé les quatre sociétés constitutives de ce comité national professionnel (SFTS, SFVTT, SFBCT, SF d'Hémaphérèse). Elle a mentionné les difficultés rencontrées pour obtenir des règles pour l'organisation des programmes DPC au congrès de Bordeaux (leur mise à disposition de la SFTS par le CNP V3TC avait été annoncée au bureau du 15/02/2017). JJC a souligné les difficultés de fonctionnement du comité depuis son origine, la grande attente des quatre sociétés (dans un environnement marqué par les exigences fortes de l'ANDPC), mais la faible participation des membres. Pour FP, la question d'un excès d'ambition aboutissant à une absence de résultat concret mérite d'être posée. BL avait, dès la fondation, attiré l'attention sur les inconvénients d'une présidence tournante des 4 présidents avec un mandat court (2 ans). Il a souligné le fonctionnement trop lourd. Pour le congrès de Lyon il a dû faire face à beaucoup de difficultés pour établir des règles communes pour les deux ODPC (les contrats ont été différents). Les mêmes difficultés ont été rencontrées par GF (mais des règles communes ont pu finalement être établies pour le congrès de Bordeaux). VL, qui a participé aux réunions du comité, a souligné les problèmes liés au fonctionnement de la présidence, et à la faible disponibilité des membres. Elle a noté l'absence de réunion dans les derniers mois.

Après discussion, tous les participants ont été d'accord pour que les objectifs et le fonctionnement soient revus, à partir des statuts existants, avec un objectif d'amélioration de l'existant.

4 Visite à une société nationale de transfusion sanguine étrangère

Le bureau a prévu une visite d'une société étrangère (BBTS) dans le but d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration (activités, fonctionnement, site web...). FP, GF et BL participeront à la visite (prévue pour une journée). BL a indiqué l'accord du CA de la SFVTT pour sa participation à cette visite. Dans la perspective de cette visite, AS transmettra les coordonnées d'un contact en Angleterre. Les dépenses pour couvrir les frais de voyage et séjour ont été autorisées par le Trésorier.

5 TCB

5.1 Point 2017

FP a résumé les éléments transmis par OG. Le journal est dans une bonne dynamique, avec les éléments suivants.

- L'Editorial Board a été revu avec plus de spécialités représentées et plus de membres anglophones.
- Sur le plan volumétrique, le prochain n° (en cours de production) contiendra une quinzaine de papiers (4/5 en anglais), et il y a déjà 4-5 papiers en stock pour le n° suivant, et une dizaine de papiers en cours d'évaluation ou re-soumission (au moins un n° d'avance avec au moins 2/3 d'articles en anglais).
- La qualité des articles a été globalement améliorée ; à noter la réception de 3 ou 4 papiers intéressants, jugés insuffisants pour des journaux plus difficiles.
- Les Research Perspectives suivent une bonne dynamique, avec une dizaine de contributions.
- Le prochain n° spécial plaquettes doit être préparé avec le concours de CG (projet de 8-12 articles importants).
- On a tout lieu de penser que l'IF pourrait rejoindre le palier de 1 l'année prochaine.
- Les instructions aux auteurs doivent être revues pour intégrer les nouvelles rubriques et le process fast-track pour les articles refusés dans des journaux concurrents mais révisés et resoumis à TCB avec le détail des corrections (évaluation allégée).
- Il reste encore des difficultés sur le site, qui nécessite un effort d'Elsevier (en discussion).
- Les crédits apportés par la redevance d'Elsevier (ci-dessous) n'ont pas encore été utilisés pour des traductions, mais le bureau a donné son accord pour au moins une traduction d'un papier sur la matériovigilance française.

5.2 Redevance d'Elsevier à la SFTS

PM a rappelé que la convention SFTS-Elsevier a été revue en 2015: elle prévoit un reversement à la SFTS de 8% des revenus bénéficiaires. Cette disposition a été appliquée pour la 1^{ère} fois en 2017 (pour les revenus 2016), avec le reversement de près de 10 k€ en Août. Pour éviter l'assujettissement à la TVA, il ne doit pas faire l'objet d'une facture. Le cabinet comptable a vérifié ce point : une association comme la SFTS peut recevoir des sommes < 20k€ par an, sans imposer l'assujettissement à la TVA. Elles apparaîtront dans les documents comptables comme des subventions. Même si Elsevier recommande d'utiliser ces sommes pour des traductions, leur emploi appartient à la SFTS.

5.3 Open access hybride

GF a résumé la proposition d'Elsevier d'adopter pour TCB un « open access hybride ». Il s'agit d'un paiement par l'auteur, sur la base du volontariat, pour donner l'accès libre à un article (et non pas réservé aux seuls abonnés). L'adoption de cette option pour TCB ne devrait avoir aucun impact économique pour la SFTS, dans un sens ou dans l'autre. La principale raison de l'adopter est une raison d'image (option offerte actuellement par de

nombreuses revues). Même si on peut déplorer une nouvelle charge pour les auteurs et globalement le ralentissement de la diffusion des connaissances du fait d'enjeux financiers, le CA a adopté l'option proposée à l'unanimité.

Décision : Le CA a accepté à l'unanimité la proposition de doter TCB de l'option open access hybride. GF informera Elsevier.

6 Congrès 2019 : désignation de la ville

Sur la base de la première candidature reçue pour le congrès 2019 (Nantes), FP a proposé au CA de désigner Nantes pour accueillir le congrès en 2019, puis Marseille (2^{ème} candidature reçue) pour le congrès suivant (sous réserve de l'accueil ou non du congrès ISBT 2021 à Paris, voir ci-après). BL a indiqué que le congrès SFVTT 2020 pourrait être accueilli à Lille.

Décision : Le CA a adopté la proposition de Nantes pour accueillir le congrès SFTS 2019.

7 Candidature pour le congrès ISBT régional de 2021

Le Bureau a décidé de proposer la candidature de la SFTS pour accueillir le congrès ISBT régional à Paris en 2021. Une lettre d'intention doit être envoyée en Janvier 2018. Elle doit comporter un volet organisation (pris en charge par VIPARIS, Emilie Reynaud) et un volet scientifique (proposition de sujets scientifiques au comité scientifique international). CG, en cours de finalisation d'une candidature d'accueil d'un congrès ISTH à Paris, a souligné l'importance de la partie organisation, incluant le prix du congrès, mais également de proposer une vision thématique générale.

7.1 Comité d'organisation local (LOC)

Le premier rôle du LOC est de définir les sujets scientifiques à proposer dans la lettre d'intention. FP a proposé les noms suivants pour le LOC. Elle prévoit de compléter cette liste avec un ou deux « quadras » scientifiquement actifs et reconnus dans le domaine.

- France Pirene (President)
- Gilles Folléa (Secretary General)
- Cécile Aubron (CHRU Brest/INSERM UMR 1078)
- Jacques Chiaroni
- Olivier Garraud
- Syria Laperche
- Thierry Peyrard
- Sophie Susen (CHRU Lille)

Décision : Le CA a accepté à l'unanimité la liste proposée par FP pour le LOC.

7.2 Congrès SFTS 2021 (en cas de réussite)

Pour le congrès 2021, FP a soumis au CA la proposition suivante. Au cas où la candidature SFTS pour Paris serait retenue, le congrès SFTS pourrait être organisé sur une journée précédant le congrès ISBT. Dans le cas contraire, le congrès serait accueilli à Marseille.

Décision : Le CA a accepté à l'unanimité la proposition de lieu pour le congrès 2021 : Paris (une journée avant le congrès ISBT), en cas de succès de la candidature SFTS pour accueillir le congrès ISBT à Paris ; Marseille dans le cas contraire.

8 Secrétariat

En application d'une décision du bureau, pour corriger les difficultés liés à une connectique obsolète très limitante pour les échanges avec la Présidente et le SG, les comptes de messagerie secrétariat et présidence doivent être transférés vers un compte Office 365 Business Premium (cloud), avec une intervention prévue le 28/09 (coordonnée avec Europa et en accord avec le responsable SI de l'INTS).

Le bilan du fonctionnement du secrétariat entre Janvier et Septembre 2017 a montré une activité faible au regard du temps de travail (1/3 temps) et la nécessité d'une assistance régulière du SG, pour assurer l'exécution des tâches prévues par la fiche de poste (revue et signée pour la première fois en Mars 2017). Par ailleurs, une proportion importante du temps de la secrétaire est consacrée à des tâches comptables (transmission de chèques, règlement de factures...). Pour PM, ces tâches devraient être simplifiées, en gardant la transmission des éléments comptables et en intégrant le projet de paiement en ligne des cotisations (voir ci-après). Ceci devrait permettre de développer d'avantage le travail de l'association. Un entretien individuel d'évaluation sera organisé pour évaluer objectivement les fonctions de la secrétaire au regard de la fiche de poste actuelle.

Pour assurer l'indépendance de la SFTS par rapport aux principales institutions dont proviennent ses membres, FP a envisagé le déménagement du siège, à coût équivalent au coût actuel (location à l'INTS des bureaux et de salles de réunion). Dans cette perspective, FP a pris des premiers contacts pour un déménagement du siège de la SFTS dans des locaux de l'AP-HP (Imagine, Necker ; centre Hayem, St Louis). En prévision de changement de la localisation du siège, la question a été posée de la nécessité d'une modification des statuts. [Une vérification des statuts après la réunion a montré que le siège « *pourrait être transféré en tout autre endroit du département de Paris.../... par simple décision du bureau exécutif* ».] Après discussion le CA a donné à l'unanimité mandat au SG pour préparer un cahier des charges en vue d'un déménagement du siège de la SFTS vers un lieu indépendant (de l'EFS, de l'INTS). Le cahier des charges sera présenté au bureau pour décision. FP poursuivra ses recherches de locaux possibles à l'AP-HP.

Décision : Le SG préparera un cahier des charges en vue d'un déménagement du siège de la SFTS dans d'autres locaux et le soumettra au bureau en vue d'une décision. FP poursuivra ses recherches de locaux possibles à l'AP-HP.

9 Site SFTS et paiement des cotisations en ligne

GF a rappelé la situation actuelle : le site SFTS est administré par Europa dans le cadre du contrat avec la SFTS. Les fonctionnalités offertes, de même que la réactivité aux demandes de la SFTS (eg affichage de documents) sont limitées. Sur la base de l'expérience rapportée par SFVTT pour la refonte de son site, la proposition est une refonte du site internet, basée sur un cahier des charges à soumettre au Bureau, pour un coût estimé autour de 5 000 €. La visite de la BBTS (voir point 4) aidera à la conception du cahier des charges. Au-delà de cette refonte, la proposition est de conduire une réflexion sur la nécessité (ou non) de faire évoluer les fonctions de la secrétaire vers celles de webmaster pour gérer le nouveau site (pour des coûts équivalents aux coûts actuels). Après discussion, le CA a donné à l'unanimité mandat au SG pour préparer un cahier des charges en vue de la refonte du site SFTS, intégrant le paiement en ligne et une réflexion sur la nécessité (ou non) de faire évoluer les fonctions de la secrétaire vers celles de webmaster pour gérer le nouveau site. Le CDC sera présenté au bureau pour décision.

Décision : Le SG préparera un cahier des charges en vue de la refonte du site SFTS, intégrant le paiement en ligne et une réflexion sur la nécessité (ou non) de faire évoluer les fonctions de la secrétaire vers celles de webmaster pour gérer le nouveau site. Le CDC sera présenté au bureau pour décision.

10 Remplacement d'un membre du bureau

Le CA a acté la démission de JPC. Il a écarté l'éventualité d'une élection pour le remplacer au CA. Pour un éventuel remplacement au Bureau, AS a suggéré que la Présidente et le bureau réfléchissent d'abord à la valeur ajoutée d'un

remplaçant par rapport au bureau actuel. Le CA a donné mandat au bureau pour évaluer la nécessité de son remplacement au Bureau (en cas de réponse positive, avec un membre du CA actuel).

Décision : Le bureau, réfléchira au besoin de remplacer ou non le membre démissionnaire au bureau. Une décision sur ce point sera prise au prochain bureau.

11 Comptes à terme

Les CAT détenus par la SFTS à la Société Générale (80 et 25 k€) viennent d'arriver à échéance. La SG a conseillé l'ouverture d'un LIVRET A (rémunéré à 0.75% net) jusqu'au plafond, et de placer le reste sur un compte sur livret SG (rémunéré à 0.45% avec fiscalité de 24% à déclarer). PM a contacté la SG pour discuter leur première offre. Il a demandé au CA un mandat pour rencontrer la SG, avec le soutien technique du cabinet comptable (Mme Baudet-Plazolles) et en personnalisant le contact, pour tenter d'obtenir une meilleure proposition (sans risque pour la SFTS), dans une perspective de regroupement possible des comptes de la Banque Postale à la SG. Si cette discussion n'aboutissait pas, la SFTS pourrait toujours accepter la proposition initiale de la SG. BL a rapporté son expérience d'un livret associatif détenu par la SFVTT, rémunéré à 1,25 %. FD a été également en faveur d'un livret associatif.

Décision : Le CA a donné mandat au Trésorier pour discuter avec la SG et tenter d'obtenir une meilleure proposition de placement des produits des comptes à terme récemment échus (sans risque pour la SFTS).

12 Questions diverses

Aucune.

Gilles Folléa

Secrétaire Général

France Pirenne

Présidente